



Procès-verbal du Conseil municipal

**Séance du vendredi 5 juin 2026 20:00
à la mairie - Salle du Conseil**

Quorum : 10

Membres présents :

Jean-Louis THOMAS, Edith GREMILLET, Elodie AIME, Jean-Pierre MARCHAL, Denis HENRY, Philippe RESCH, Evelyne TAVELLA, Jean-François BLUNTZER, Christophe PIERREL, Véronique HOCQUAUX, Elise KOHLER, Cindy SIBILLE, Edwige DELEPEE, Claude GABRION, Claudine BOULAY, Pierre PELLEGRINI, Brigitte VANTALON

Membre excusé et représenté par pouvoir :

Yves DIDIER (donne pouvoir à : Pierre PELLEGRINI)

Membre excusé : Tom FAUNY

Président de séance : Jean-Louis THOMAS

Secrétaire de séance : Denis HENRY

Ordre du jour de la séance :

- Election des Grands électeurs pour les Sénatoriales 2026
- Approbation du procès-verbal du 9 avril 2026
- Contribution au SIVUIS
- Ouverture du grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) Principal 1ère classe
- Vente de la parcelle cadastrée AM 507
- Vente des parcelles AM 129 et AM 339 et de son immeuble
- Approbation de la répartition du capital social de la société SPL-XDEMAT
- Transfert de la compétence optionnelle "Eclairage public", investissement et entretien au SDEV pour les années 2027, 2028, 2029 et 2030

Délibérations :

Election des Grands électeurs pour les Sénatoriales 2026

Procès-verbal en pièce jointe

2026.051 - Approbation du procès-verbal du 9 avril 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Jean-Louis THOMAS, Edith GREMILLET, Elodie AIME, Jean-Pierre MARCHAL, Denis HENRY, Philippe RESCH, Evelyne TAVELLA, Jean-François BLUNTZER, Christophe PIERREL, Véronique HOCQUAUX, Elise KOHLER, Cindy SIBILLE, Edwige DELEPEE, Yves DIDIER, Claude

GABRION, Claudine BOULAY, Pierre PELLEGRINI, Brigitte VANTALON
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix

2026.052 - Contribution au SIVUIS

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que la participation au SIVUIS de Remirement peut être fiscalisée ou budgétisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- REFUSE la fiscalisation de la participation 2026
- CONFIRME l'inscription de la participation 2026 au budget primitif Principal 2026

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Jean-Louis THOMAS, Edith GREMILLET, Elodie AIME, Jean-Pierre MARCHAL, Denis HENRY, Philippe RESCH, Evelyne TAVELLA, Jean-François BLUNTZER, Christophe PIERREL, Véronique HOCQUAUX, Elise KOHLER, Cindy SIBILLE, Edwige DELEPEE, Yves DIDIER, Claude GABRION, Claudine BOULAY, Pierre PELLEGRINI, Brigitte VANTALON
Contre : 0 voix

2026.053 - Ouverture du grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) Principal 1ère classe

Monsieur le Maire informe que l'agent occupant le poste d'ATSEM demande à quitter la collectivité au 31 juillet 2026 par voie de mutation ou de disponibilité pour suivre son mari.

En prévision du recrutement d'un agent pour palier à ce remplacement, il est nécessaire d'assurer l'ouverture du poste à tous les grades possibles sur ce type de poste.

Le poste est déjà ouvert sur le grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, 4 ABSTENTION (AIME Elodie, DELEPEE Edwige, KOHLER Elise et MARCHAL Jean-Pierre) et 14 POUR,
ACCEPTE l'ouverture du poste au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1ère classe,
VALIDE l'actualisation du tableau des effectifs en conséquence.

Résultats de vote : Adopté

Pour : 14 voix Jean-Louis THOMAS, Edith GREMILLET, Denis HENRY, Philippe RESCH, Evelyne TAVELLA, Jean-François BLUNTZER, Christophe PIERREL, Véronique HOCQUAUX, Cindy SIBILLE, Yves DIDIER, Claude GABRION, Claudine BOULAY, Pierre PELLEGRINI, Brigitte VANTALON
Contre : 0 voix
Abstentions : 4 voix Elodie AIME, Jean-Pierre MARCHAL, Elise KOHLER, Edwige DELEPEE

2026.054 - Vente de la parcelle cadastrée AM 507

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur HENRY Denis, 4ème adjoint au Maire.

Il expose le projet de vente de la parcelle AM 507 située au lieu-dit "Le Battant". Sa surface est de 80 m². Elle est située en face de la propriété de Monsieur TAILLANDIER Pascal, principal acquéreur. Monsieur le Maire propose un prix de vente de 600 €, frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 3 CONTRE (BLUNTZER Jean-François, MARCHAL

Jean-Pierre et PIERREL Christophe) et 15 POUR,

- VALIDE le projet de bornage,
- FIXE le prix de vente à 600 €.

Résultats de vote : Adopté

Pour : 15 voix Jean-Louis THOMAS, Edith GREMILLET, Elodie AIME, Denis HENRY, Philippe RESCH, Evelyne TAVELLA, Véronique HOCQUAUX, Elise KOHLER, Cindy SIBILLE, Edwige DELEPEE, Yves DIDIER, Claude GABRION, Claudine BOULAY, Pierre PELLEGRINI, Brigitte VANTALON

Contre : 3 voix Jean-Pierre MARCHAL, Jean-François BLUNTZER, Christophe PIERREL

Abstentions : 0 voix

2026.055 - Vente des parcelles AM 129 et AM 339 et de son immeuble

Monsieur le Maire rappelle que la maison située 90 Rue du Presbytère a été mise en vente depuis plusieurs semaines.

Après de nombreuses visites, une offre a été transmise le 02/04/2026 pour un montant de 100 000 €.

Par délibération n°2026.037 du 9 avril 2026, le Conseil municipal a fixé une contre-offre à 110 000 €.

L'acquéreur propose une dernière offre à 102 000 euros.

Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des frais engagés par la commune pour valider la vente et assurer un accès à la sous-station de la chaufferie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'offre à 102 000 euros net vendeur.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Jean-Louis THOMAS, Edith GREMILLET, Elodie AIME, Jean-Pierre MARCHAL, Denis HENRY, Philippe RESCH, Evelyne TAVELLA, Jean-François BLUNTZER, Christophe PIERREL, Véronique HOCQUAUX, Elise KOHLER, Cindy SIBILLE, Edwige DELEPEE, Yves DIDIER, Claude GABRION, Claudine BOULAY, Pierre PELLEGRINI, Brigitte VANTALON

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

2026.056 - Approbation de la répartition du capital social de la société SPL-XDEMAT

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, la commune de Pouxieux a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 15 avril 2026, SPL-Xdemat comptait 3 513 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur ou encore la modification des statuts.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute

d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis mi-avril 2025, 131 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 10 ont été rachetées pour permettre à 10 actionnaires de sortir de la société, faute d'utilisation des outils proposés. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social.

Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 553 actions soit 51,04 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 595 actions soit 4,64 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 253 actions soit 1,97 % du capital social,
- le Département de la Marne : 531 actions soit 4,14 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 232 actions soit 1,81 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 275 actions soit 2,14 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 487 actions soit 3,79 % du capital social
- le Département des Vosges : 333 actions soit 2,59 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 579 actions soit 27,88 % du capital social détenues par 3 505 actionnaires.

Sur ces 3 579 actions communales et intercommunales, 531 sont aubois, 591 axonaises, 374 ardennaises, 314 marnaises, 465 haut-marnaises, 663 meurthe-et-mosellanes, 139 meusiennes et 502 vosgiennes.

Ainsi, les 12 838 actions de la société, tous actionnaires confondus, se ventilent comme suit sur les 8 territoires départementaux de la SPL :

Territoire départemental	Nombre d'actions	%	Nombre d'actionnaires	%
Aube	7 084	55,18 %	504	14,35 %
Aisne	1 186	9,24 %	589	16,77 %
Ardennes	627	4,88 %	367	10,45 %
Marne	845	6,58 %	306	8,71 %
Haute-Marne	697	5,43 %	451	12,84 %
Meurthe-et-Moselle	938	7,31 %	655	18,64 %
Meuse	626	4,88 %	140	3,98 %
Vosges	835	6,50 %	501	14,26 %
Total	12 838		3 513	

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la SPL.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 553 actions soit 51,04 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 595 actions soit 4,64 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 253 actions soit 1,97 % du capital social,
- le Département de la Marne : 531 actions soit 4,14 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 232 actions soit 1,81 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 275 actions soit 2,14 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 487 actions soit 3,79 % du capital social
- le Département des Vosges : 333 actions soit 2,59 % du capital social,

- les communes et groupements de communes : 3 579 actions soit 27,88 % du capital social détenues par 3 505 actionnaires.

DONNE pouvoir au représentant de la commune de Pouxoux à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Jean-Louis THOMAS, Edith GREMILLET, Elodie AIME, Jean-Pierre MARCHAL, Denis HENRY, Philippe RESCH, Evelyne TAVELLA, Jean-François BLUNTZER, Christophe PIERREL, Véronique HOCQUAUX, Elise KOHLER, Cindy SIBILLE, Edwige DELEPEE, Yves DIDIER, Claude GABRION, Claudine BOULAY, Pierre PELLEGRINI, Brigitte VANTALON

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

2026.057 - Transfert de la compétence optionnelle "Eclairage public", investissement et entretien au SDEV pour les années 2027, 2028, 2029 et 2030

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur le transfert au SDEV de la compétence optionnelle "Eclairage public", investissement et entretien, pour les années 2027, 2028, 2029 et 2030.

Vu les Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) approuvés par arrêté préfectoral n°DCL BFLI n° 029/2025 en date du 13 mai 2025,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par délibération du Comité du SDEV lors de la séance du 04/12/2025,

Vu les participations financières aux projets d'éclairage public, investissement et entretien, votées par le Comité du SDEV lors des séances des 23/03/2022 pour l'investissement et 04/12/2025 pour l'entretien,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de transférer la compétence optionnelle « éclairage public », pour l'investissement et l'entretien, au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2027, 2028, 2029 et 2030,

INDIQUE que la commune dispose d'un contrat d'entretien en cours avec l'entreprise INEO, dont le terme est le 27/02/2027,

TRANSMET au Syndicat un inventaire des points lumineux de la commune (nombre, nature, puissance) et la cartographie correspondante.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 18 voix Jean-Louis THOMAS, Edith GREMILLET, Elodie AIME, Jean-Pierre MARCHAL, Denis HENRY, Philippe RESCH, Evelyne TAVELLA, Jean-François BLUNTZER, Christophe PIERREL, Véronique HOCQUAUX, Elise KOHLER, Cindy SIBILLE, Edwige DELEPEE, Yves DIDIER, Claude GABRION, Claudine BOULAY, Pierre PELLEGRINI, Brigitte VANTALON

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Fait à POUXEUX, le 08/06/2026

Le secrétaire de séance,
Denis HENRY

Le Maire,
Jean-Louis THOMAS



